

DELIBERATION N° 211-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le treize novembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressées par la Présidente, datées du 28 octobre et 6 novembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Eric BALME.

Présents :

SAVIGNON Joseph	FERREIRA Michel	FROMENT Thierry	CHARLES Christian
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	MENDEZ-DIAZ Philippe	BALME Eric
SIAUD Alain	GONNORD Franck	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain
KAITANDJIAN Patrick	BONNIER Eric	JOUBERT Thierry	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	BARI Nadine	CHAUD Frédéric	LE TRAOU Dominique
MULYK Fabien	CIOT Xavier	GRIET Bernard	PONCET Denis
MAUROY Claude	FAYARD Adeline	SAURAT Coraline	BALMET Lucie
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	LANEYRIE Jean-Marc	JEANNIN Michel
CHATTARD Arnaud	GIRARDOT Frédéric	TOSCAN Michel	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	STUTZ Anne	BARTHELEMI Maryse
GERBI Franck	GIACOMETTI Geneviève	CURT Jean-Pierre	ROUSSET Alain
ROBERT Philippe	LAURENS Patrick	GIRAUD Murielle	MORA Serge
MASLO Raymond	MONTANER-DUMOLARD	RAVANAT Jean-Luc	
ROSSI Angélique	Guillaume	GARNIER Jean-Luc	

Absents excusés représentés : SIMONNET Martine (pouvoir à BONNIER Eric), CHANTRE Carine (pouvoir à FERREIRA Michel), DURAND Bernard (pouvoir à CIOT Xavier), BRUN Sylvie (pouvoir à BARI Nadine), GRAND Florence (pouvoir à GONNORD Franck), PERRIN Gilda (pouvoir à GERBI Franck), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 53
Nombre de pouvoirs : 07
Nombre de délégués votants : 59 (+1 NPPV)

OBJET : LANCEMENT DE L'ETUDE DES SCHEMAS DIRECTEURS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

La Communauté de Communes de la Matheysine souhaite réaliser sur l'ensemble de son territoire une étude des schémas directeurs Eau Potable et Assainissement.

Pour rappel et afin de contextualiser, la Communauté de Communes de la Matheysine a engagé en 2023 une étude préalable de transfert des compétences eau potable et assainissement dans l'objectif de répondre aux exigences réglementaires définies par la loi NOTRe de 2015.

Cependant, la loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement a supprimé l'obligation de transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes.

Plusieurs communes du territoire n'ayant pas souhaité poursuivre le processus de transfert, une étude d'opportunité, portée par la Communauté de communes est néanmoins maintenue pour l'ensemble du territoire (43 communes).

L'état des lieux réalisé dans le cadre de l'étude de transfert des compétences a clairement mis en évidence la nécessité de renforcer la connaissance du fonctionnement, de l'implantation, des caractéristiques techniques, de l'état, des services d'eau potable et d'assainissement des collectivités gestionnaires du territoire.

La CC Matheysine envisage à ce titre de réaliser une étude de schéma directeur eau potable d'une part et assainissement collectif d'autre part sur l'ensemble du territoire. Ces études devront notamment permettre aux collectivités gestionnaires :

- De disposer d'un état des lieux technique détaillé complet : production, stockage, consommations, traitements...
- D'améliorer les connaissances patrimoniales : visites techniques des ouvrages, cartographie...
- De mettre en place des outils de gestion à même de favoriser la continuité de service : déploiement d'un SIG (implantation, localisation, cartographie...)
- D'établir la performance technique des services : état des réseaux, niveaux et types de traitement
- De quantifier les marges de manœuvre de chaque entité vis-à-vis de la ressource en eau au regard de leur développement
- De définir le programme d'actions à mettre en œuvre pour la bonne gestion des services : investissements nouveaux, renouvellement du patrimoine, mutualisations, plan de maintenance préventif et curatif...
- D'évaluer l'impact financier du programme d'actions : perspectives financières, plan pluriannuel d'investissement (PPI).

De plus ces éléments pourront utilement contribuer à identifier les coopérations possibles voire nécessaires entre collectivités gestionnaires, d'un point de vue technique ou du point de vue de l'exploitation du service.

Cette étude s'inscrira parallèlement à l'élaboration prochaine du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur le territoire. Les documents issus de cette étude devront être conformes aux attentes du PLUi.

Elle contribuera également à permettre aux communes de disposer des éléments nécessaires pour la mise en œuvre de leur plan de gestion de sécurité sanitaire de l'eau d'ici 2029, à répondre à l'un des critères d'éligibilité du contrat « Eau et Climat » porté par l'Agence de l'eau, et notamment disposer d'un schéma directeur de moins de 10 ans, condition nécessaire pour accéder aux subventions.

L'intercommunalité peut prétendre à une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50% minimum, voire 70% au titre de France Revitalisation Rurale (FRR). Sur le principe, l'étude des schémas directeurs eau potable et assainissement pourrait être aidée à hauteur de 20% par le Département de l'Isère mais avec le moratoire 2025, qui risque de se prolonger en 2026, il n'est vraiment pas certain que le Département puisse aider cette opération.

La durée de cette étude devrait être comprise entre 2 et 3 ans.

Monsieur Franck GONNORD ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité (1 NPPV) : 53 voix Pour, 0 voix Contre, 6 Abstentions :

- **ACTE** le lancement de l'étude des schémas directeurs Eau potable et Assainissement ;
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées possibles à l'Agence de l'Eau – dispositif France revitalisation rurale, et au Département de l'Isère ;
- **AUTORISE** Mme la Présidente à réaliser toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 13 novembre 2025

La Présidente,

Coraline SAURAT

